

OBJET

**FINANCES - Décision
modificative n°1 -
Constatation des résultats
et des restes à réaliser du
compte administratif
2020 - Affectation de la
section de fonctionnement
de l'exercice 2020 -
Budget principal de la
Communauté
d'agglomération du
Saint-Quentinois.**

==

**Rapporteur :
Mme la Présidente**

Date de convocation :
16/06/21

Date d'affichage :
16/06/21

Nombre de Conseillers
en exercice : 76

Quorum : 26

Nombre de Conseillers
présents ou représentés : 75

Nombre de Conseillers
votants : 75

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS

Séance du 23 juin 2021 à 18h00

en la salle des sports avenue Eric Jaulmes à 02100 Rouvroy.

Sont présent(e)s :

Mme Frédérique MACAREZ, M. Jérôme LECLERCQ, Mme Virginie ARDAENS, M. Jean-Marc WEBER, M. Michel BONO, M. Xavier BERTRAND, M. Christian MOIRET, Mme Colette BLEROT, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Freddy GRZEZICZAK, M. Dominique FERNANDE, M. Stéphane LINIER, M. Philippe VIGNON, M. Luc COLLIER, M. Fabien BLONDEL, M. Christophe FRANCOIS, M. Alexis GRANDIN, M. Alain RACHESBOEUF, Mme Rose-Marie BUCEK, M. Jean-Marie GONDRY, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Damien SEBBE, M. Jean-Claude DUSANTER, Mme Sylvette LEICHNAM, M. Patrick JULIEN, M. Louis SAPHORES, M. Benoît LEGRAND, M. Jean-Marie ACCART, M. Jean-Louis GASDON, M. Roland MORTELLI, M. Gérard FELBACQ, M. Arnaud PROIX, Mme Colette NOEL, M. Thierry DEFRANCE, Mme Jocelyne DOGNA, M. Alain BRISON, M. Damien NICOLAS, M. Bernard DESTOMBES, Mme Francine GOMEL, M. Sébastien VAN HYFTE, M. Philippe LEMOINE, Mme Béatrice BERTEAUX, M. Karim SAÏDI, M. Michel MAGNIEZ, Mme Sylvie ROBERT, Mme Aïssata SOW, Mme Mélanie MASSOT, M. Vincent SAVELLI, Mme Lise LARGILLIERE, Mme Monique BRY, M. Bernard DELAIRE, M. Philippe CAMELLE, Mme Aïcha DRAOU, M. Yves DARTUS, Mme Djamila MALLIARD, M. Sébastien ANETTE, M. Julien CALON, M. Olivier TOURNAY, Mme Agnès MAUGER, M. Roger LURIN, M. Denis LIESSE.

M. Hervé LEGRAIN suppléant de M. Hugues DEMAREST, M. Tony MARANDIN suppléant de M. Frédéric MAUDENS, Mme Edith FOUCART suppléante de M. Paul PREVOST.

Sont excusé(e)s représenté(e)s :

Mme Agnès POTEL représenté(e) par M. Christian MOIRET, M. Ghislain HENRION représenté(e) par M. Jean-Marie ACCART, M. Thomas DUDEBOUT représenté(e) par M. Fabien BLONDEL, Mme Françoise JACOB représenté(e) par Mme Monique BRY, M. Frédéric ALLIOT représenté(e) par M. Freddy GRZEZICZAK, Mme Sandrine DIDIER représenté(e) par M. Freddy GRZEZICZAK, Mme Najla BEHRI représenté(e) par Mme Aïcha DRAOU, Mme Sylvie SAILLARD représenté(e) par M. Sébastien ANETTE, Mme Nathalie VITOUX représenté(e) par M. Sébastien ANETTE, M. Grégoire BONO représenté(e) par M. Michel BONO.

Absent(e)(s) :

M. Elie BOUTROY.

Secrétaire de Séance : M. Louis SAPHORES

Après le vote du Compte Administratif, il convient dans la décision modificative, suite à la constatation des résultats et des restes à réaliser à la clôture, d'affecter les résultats de la section de fonctionnement.

Par ailleurs, dans le cadre de l'exécution du budget en cours, il s'avère nécessaire de procéder à des ajustements suite notamment à des demandes nouvelles non prévues au budget primitif.

BUDGET – DECISION MODIFICATIVE N°1

1. Report des résultats et des restes à réaliser apparaissant à la clôture de l'exercice 2020.

Dans le cadre de la présente décision modificative, il conviendrait de reporter les résultats ainsi que les restes à réaliser (dépenses engagées non mandatées et recettes restant à réaliser de la section d'investissement) apparaissant à la clôture du compte administratif 2020 soit :

	Section d'investissement		Section de fonctionnement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Déficit d'investissement	5 666 544,79 €			
Excédent de fonctionnement				3 219 778,63 €
Recettes restant à réaliser		2 919 747,00 €		
Dépenses engagées non mandatées	356 733,78 €			
TOTAUX	6 023 278,57 €	2 919 747,00 €		3 219 778,63 €

Résultat à la clôture de l'exercice 2020

Section d'investissement – Besoin de financement	3 103 531,57 €
Section de fonctionnement – Excédent	3 219 778,63 €
Soit un excédent net global de	116 247,06 €

2. Affectation du résultat de la section de fonctionnement

En application de l'instruction budgétaire et comptable M14, le résultat comptable de la section de fonctionnement du compte administratif de l'exercice 2020 doit faire l'objet d'une affectation par l'assemblée délibérante.

Celle-ci doit permettre de couvrir le besoin de financement de la section d'investissement (y compris les restes à réaliser).

Réserves (excédents de fonctionnement capitalisés)	3 103 531,57 €
Report à nouveau de fonctionnement	116 247,06 €

Compte tenu des éléments ci-dessus, les résultats seraient les suivants :
Section d'investissement

Déficit du compte administratif y compris les reports	3 103 531,57 €
Excédent de fonctionnement capitalisé	3 103 531,57 €

Soit un excédent avant proposition nouvelles de	0,00 €
<u>Section de fonctionnement</u>	
Excédent du compte administratif	3 219 778,63 €
Réduction de l'excédent à hauteur des excédents de fonctionnement capitalisés	3 103 531,57 €
Soit un excédent de fonctionnement reporté	116 247,06 €
3. Propositions nouvelles	
3.1. Recettes nouvelles ou supplémentaires – Réduction de recettes	
Section d'investissement	
- Excédents de fonctionnement capitalisés	3 103 531,57 €
- Subvention d'équipement transférable de la commune membre (Opération d'ordre)	54 818,21 €
- Subvention d'équipement non transférable de la commune membre (Opération d'ordre)	676 150,68 €
- Aménagement des constructions (Opération d'ordre) –	1 123 009,00 €
- Avances versées sur commandes d'immobilisations incorporelles (opération d'ordre)	400 000,00 €
- Frais d'études (opération d'ordre)	2 000 000,00 €
- Dotations aux provisions pour dépréciation des comptes de redevables (opération d'ordre)	24 500,00 €
- Virement de la section de fonctionnement	13 000,00 €
- Emprunts en euros	2 576 669,22 €
TOTAL	9 971 678,68 €

Section de fonctionnement

- DGF – Dotation d’intercommunalité	-286,00 €
- DGF – Dotation de compensation des groupements de communes	-4 983,00 €
- Indemnité de l’assurance suite aux sinistres	8 565,00 €
- Impôts directs locaux	-11 720 715,00 €
- Compensation au titre des exonérations des taxes foncières	94 522,00 €
- Compensation au titre de la contribution économique territoriale	1 272 425,00 €
- Taxe d’enlèvement des ordures ménagères	104 414,00 €
- Fonds national de garantie individuelle des ressources	-339,00 €
- Taxe sur les surfaces commerciales	-21 013,00 €
- Imposition forfaitaire des entreprises de réseaux	3 717,00 €
- Dotation de la compensation de la réforme de la taxe professionnelle	10 738,00 €
- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises	42 473,00 €
- Fraction de TVA	10 311 382,00 €
- Revenus des immeubles	127 364,34 €
TOTAL	228 264,34 €

3.2. Vote de crédits nouveaux ou supplémentaires – Réductions de dépenses

Section d’investissement

- Déficit d’investissement reporté	5 666 544,79 €
- Constructions (Opération d’ordre)	676 150,68 €
- Agencements et aménagements de terrain (Opération d’ordre)	54 818,21 €
- Valeur symbolique de la piscine Jean Bouin	1,00 €
- Subvention d’équipement versée (Opération d’ordre)	1 123 009,00 €
- Construction en cours (Opération d’ordre)	400 000,00 €
- Autres immobilisations corporelles en cours (Opération d’ordre)	2 000 000,00 €
- Installation de voirie	38 155,00 €
- Acquisition de mobilier	13 000,00 €
TOTAL	9 971 678,68 €

Section de fonctionnement

- Subvention exceptionnelle	25 000,00 €
- Entretien et réparations sur terrains	8 565,00 €
- Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	2 035,00 €
- Versement à des organismes de formation	20 704,00 €
- Restitution aux titres de dégrèvement sur la taxe sur les surfaces commerciales	81 793,00 €
- Annulation des titres sur exercices antérieurs	104 034,00 €
- Dotations aux provisions pour dépréciation des comptes des redevables (opération d'ordre)	24 500,00 €
- Reversement sur impôts locaux et assimilés	5 270,34 €
- Alimentation stockée	-9 000,00 €
- Alimentation non stockée	-1 000,00 €
- Locations mobilières	-3 000,00 €
- Virement à la section d'investissement	13 000,00 €
TOTAL	271 901,34 €

4. Equilibre compte tenu des modifications présentées au titre des propositions nouvelles ou supplémentaires

Section d'investissement

Déficit avant propositions nouvelles	0,00 €
Recettes nouvelles ou supplémentaires	9 971 678,68 €
Vote de crédits nouveaux ou supplémentaires	9 971 678,68 €
Excédent net	0,00 €

Section de fonctionnement

Excédent de fonctionnement reporté	116 247,06 €
Recettes nouvelles ou supplémentaires	228 264,34 €
Vote de crédits nouveaux ou supplémentaires	271 901,34 €
Excédent net	72 610,06 €

Ces écritures ne tiennent pas compte des virements de chapitre à chapitre.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) de procéder aux inscriptions budgétaires portant sur la reprise des résultats et des restes à réaliser (dépenses engagées non mandatées et recettes restant à réaliser au titre de la section d'investissement) apparaissant à la clôture de l'exercice 2020 les montants indiqués au paragraphe 1;

2°) de procéder à l'affectation du résultat de fonctionnement dans les conditions définies au paragraphe 2 ;

3°) de procéder aux modifications des prévisions budgétaires de l'exercice en cours dans les conditions définies au présent rapport (paragraphe 3) et d'autoriser Madame la Présidente à signer tous les documents et à accomplir toutes les formalités en découlant ;

4°) de procéder aux créations, suppressions, changement de dénomination et ajustements d'autorisation de programme comme récapitulés en annexe ;

5°) de procéder à la création d'une provision pour risque financier lié aux impayés en instance au titre des années 2016 et antérieures pour un montant de 24 500 euros.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 70 voix pour et 1 voix contre et 4 absentions adopte le rapport présenté.

A voté contre (par vote présent ou par pouvoir): Olivier TOURNAY

Se sont abstenu(e)s (par vote présent ou par pouvoir): Sébastien ANETTE, Julien CALON, Sylvie SAILLARD, Nathalie VITOUX

Pour extrait conforme,



Frédérique MACAREZ
Présidente de la Communauté
d'Agglomération du Saint-Quentinois

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

002-200071892-20210623-53460-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28 juin 2021

Publication : 28 juin 2021

Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation